

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

<http://etrechy.ensol.free.fr/>

Le 30/03/2012.

Délibération 010/2012 : "approbation du plan local d'urbanisme".

Les remarques d' «Etréchy, ensemble et solidaires» sur le plan local d'urbanisme (PLU) d'Etréchy.

Intervenants : Catherine Damon, Jean-Claude Bernard, Michel Gleyze.

Nous exprimons de nouveau nos désaccords avec les points suivants. Nous les avons déjà exprimés en Commission urbanisme ou lors des Conseils municipaux relatifs au PLU et dans le registre de l'enquête publique.

Ces points concernent les sujets suivants.

1 - La trop grande consommation des espaces naturels et agricoles.

Une extension trop horizontale. 7 puis 5 ha sont soumis à l'urbanisation au-dessus de la rue du Roussay.

Or une partie de ces terres a été repérée comme ayant un intérêt éco-paysager, comme étant un espace naturel fragile. Ce n'est pas anodin bien que trop peu de personnes y accordent d'importance. Je tiens à souligner que les représentantes de la Direction départementale des territoires (DDT) lors de la dernière réunion des personnes publiques associées (PPA) ont noté qu'il était dommage que l'inventaire de notre patrimoine naturel et architectural ne soit pas développé, ce lieu aurait pu en faire partie.

D'autre part, nous avons subi cette consommation d'espaces agricoles comme une fatalité, or certains espaces interurbains n'ont pas été évoqués et nous nous en sommes rendus compte en nous interrogeant sur le gâchis de perdre ces terres agricoles et/ou éco paysagères. Par exemple, de nombreux petits espaces verts n'ont pas été visés pour être urbanisés, or cela permettrait de sauver quelques terres agricoles. N'oublions pas que le PLU a demandé à économiser des terres naturelles et agricoles et de densifier les «dents creuses» : nous trouvons que nous n'avons pas assez appliqué cette imposition. Et puis en urbanisant ces dents creuses, on limite les travaux de destruction du sol.

Nous faisons remarquer que la position des terres sus visées obligent à s'éloigner des centres de vie, augmenteront les transports, contraire aussi au PLU, puisque rien dans notre PLU n'engage à la réflexion de futurs transports en commun. Or on se couvre en parlant de constructions nouvelles en « éco-quartier » mais un vrai éco-quartier se conçoit avec des transports en commun et 0,3 place de parking par logement : ce sera impossible de respecter cela dans les zones d'urbanisation prévues, ce qui ne respecte encore pas les recommandations du PLU.

Nous avons le devoir de choisir des orientations et nous pensons que nous ne sommes pas assez prudent avec le mode d'extension horizontale pris par notre PLU : nos terres sont garanties de la subsistance de nos successeurs et de la biodiversité. Les espaces verts qui ont déjà perdu de cet intérêt et de leur biodiversité doivent permettre de sauver ce qui reste d'ailleurs.

Espaces verts intéressants à re-zoner au Roussay, près du Collège et du centre commercial...

2 - La forme de concertation avec les citoyens.

Il n'y a pas eu assez de participation des citoyens : vous nous avez répondu à chaque fois que nous l'exprimions qu'ils n'avaient qu'à venir voir le dossier en Mairie, c'est comme si vous disiez aux enfants et aux étudiants d'aller consulter les livres dans les écoles, et qu'ils se débrouillent tout seuls à étudier et à apprendre.

La seule réunion des citoyens a eu lieu trois semaines avant l'arrêt du projet. Or l'examen du PLU est un des fondements de la démocratie locale. Pour ce qui est des inserts dans "Vivre à Etréchy", en juin 2011 on atteignait moins de 13 pages sur trois ans.

On a donc perdu des idées et des axes de développement potentiellement novateurs et/ou meilleurs que ceux qui sont en cours d'approbation.

Par exemple, un citoyen a émis, dans le registre d'enquête publique, la nécessité de construire un peu plus haut pour permettre plus d'extension verticale. On aurait pu en débattre en commission. Cela pourrait aussi limiter l'emprise sur les terres agricoles.

3 - L'absence d'orientation de notre commune vers l'avenir sans voiture.

Une imposition du PLU de nouveau pas suivie : la Commission urbanisme avait proposé seulement une place de parking par logement, et pas de place imposée pour les commerçants en ville. Cela a été rejeté au bureau du Maire. Cela a pour conséquence l'encouragement au tout-voiture, des surfaces bitumées supplémentaires, des surfaces plus importantes à prévoir pour les futures constructions, des impossibilités d'installations de commerces en ville.

Nous regrettons l'absence d'un schéma directeur des circulations douces pour aller vers une cohérence des déplacements.

4 - Le retour du Commissaire enquêteur.

Il est très pauvre. Il n'y a même pas de développement par rapport à nos questions.

Le seul endroit où nos observations apparaissent : dans le compte rendu de la Commission urbanisme du 4 février. Comment les citoyens peuvent-ils être informés de nos positions ?

Nous saisissons cette occasion pour féliciter les Fonctionnaires communaux eu égard à la qualité de leur travail.

Nous demandons donc à ce que soient revus les 3 premiers points qui ne répondent pas aux prescriptions du PLU./.